

AVERTISSEMENT :  
LES TEXTES CI-APRÈS SONT DES TRIBUNES LIBREMENT OUVERTES AUX GROUPES  
QUI COMPOSENT LE CONSEIL MUNICIPAL. ILS N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.

## UN NOUVEAU SOUFFLE POUR VERSAILLES

### Renforcer l'écoute et l'appui aux associations

Le mois de septembre est celui du *Forum des associations* qui marque la rentrée de la vie associative avec la présence de plus de 300 d'entre elles avenue de Paris. La Ville tient à valoriser le grand potentiel associatif de la cité royale. Elle s'appuie pour cela sur *Versailles-Associations*, partenaire de longue date, qui propose l'hébergement des sièges sociaux et des services de boîtes aux lettres, de reprographie ou de prêt de salles. La Ville s'est également entourée de *Profession Sport 78* qui vient en aide à toute association quel que soit son objet associatif. Ce nouveau partenaire a développé le Centre de ressources d'information des bénévoles (CRIB) qui propose aux dirigeants associatifs de nombreux outils et informations essentielles sur la comptabilité, la gouvernance ou la communication. Un effort est particulièrement porté sur les associations employeurs, avec mise à dispo-

sition de personnel et établissement de bulletins de paie pour le compte des associations. La Ville a également approfondi ses liens avec *France Bénévolat* et la *Fondation du Bénévolat* qui proposent également des solutions dans des domaines tels que l'assurance ou le recrutement des bénévoles. La Ville peut également compter sur *Passerelles et Compétences*, qui conseille les associations à caractère social et qui ouvre une antenne sur Versailles dans les prochains jours. Cette nouvelle dynamique partenariale se conjugue avec l'action du service « relations avec les associations » récemment créé à la Ville et la mise en place d'un « Point Accueil Associations » dans la Maison des Associations et de la Jeunesse qui ouvrira ses portes rue Saint-Simon, dans moins d'un an. Les relais de proximité communaux que sont les Maisons de quartier s'inscrivent également dans cette démarche d'accueil et de soutien aux associations présentées dans le *Guide des associations*, le *Guide des Maisons de quartier* et dans la page dédiée à la vie associative du

nouveau site internet de la Ville. Elles accueillent les associations prêtes à monter un partenariat avec leur Maison de quartier pour proposer des activités ou services au public de leurs quartiers respectifs. Le *Cybersailles*, dans la Maison de quartier Bernard-de-Jussieu a été créé, quant à lui, pour prodiguer conseils et formations aux Versaillais et aux associations dans le domaine informatique. Il est à noter que les 8 Maisons de quartier disposent désormais de l'agrément « animation globale » et pour 4 d'entre elles, de l'agrément « collectif famille », délivrés par la CAF. Autant de raisons pour les associations de s'en remettre à elles en toute confiance et bâtir ensemble de nouveaux projets qui contribuent au renforcement du lien social et de l'animation qui rassemblent les Versaillais de toute génération.

La majorité municipale